



Addis Abéba, Éthiopie, BP: 3243, Tél.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 551 93 21
Courriel: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE SE FÉLICITE DE LA NOMINATION DE L'ANCIEN PRÉSIDENT FESTUS G. MOGAE DU BOTSWANA COMME PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONJOINTE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACCORD DE PAIX SUR LE SOUDAN DU SUD

Addis Abéba, le 21 octobre 2015: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, se félicite de la nomination, par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de l'ancien Président Festus Gontebanye Mogae du Botswana comme Président de la Commission conjointe de suivi et d'évaluation (JMEC). Tel que stipulé dans l'Accord sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, signé par les parties sud-soudanaises en août 2015, la JMEC est chargée de surveiller et de superviser la mise en œuvre de l'Accord, ainsi que le mandat et les tâches du Gouvernement transitoire d'unité nationale (TGoNU), y compris le respect par les parties des échéances convenues et du calendrier de mise en œuvre.

La Présidente de la Commission souligne que la stature d'homme d'État de l'ancien Président Mogae et sa grande expérience contribueront grandement à la mise en œuvre harmonieuse de l'Accord. Elle assure le Président du JMEC du plein appui de l'UA dans l'accomplissement de son mandat, et exhorte les parties prenantes sud-soudanaises à lui apporter leur entière coopération.

La Présidente de la Commission réitère l'engagement de l'UA, aussi bien à travers le Comité *ad hoc* de haut niveau sur le Soudan du Sud qu'à travers le Haut Représentant pour le Soudan du Sud, l'ancien Président Alpha Oumar Konaré, à ne ménager aucun effort pour contribuer à la conclusion réussie du processus de paix, y compris à travers la mise en œuvre et le suivi effectifs du communiqué sur le rapport de la Commission d'enquête de l'UA sur le Soudan du Sud, adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA lors de sa réunion tenue à New York, le 26 septembre 2015. À cet égard, et en application des décisions pertinentes du CPS, la Commission organisera, à Addis Abéba, le 2 novembre 2015, un atelier aux fins d'identifier les mesures pratiques devant être prises par l'UA en appui à l'Accord. Les membres du Comité *ad hoc*, le Haut Représentant, l'IGAD et les membres du Mécanisme IGAD-Plus participeront à cet atelier.